

Infos Municipales

Le Mot du Maire

Baisse des dotations de l'Etat, crise économique... contraintes et autres incertitudes financières

Alors que les médias font état de la baisse des dotations aux collectivités locales et que les citoyens s'inquiètent à juste titre de l'avenir financier de leurs communes, qu'en est-il pour Montredon...

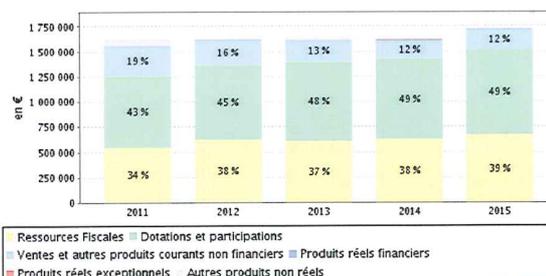
Le conseil municipal, comme il s'y était engagé, communique les chiffres relatifs au vote du dernier budget de la commune à l'aide d'un document synthétique qui permet à chacun de suivre l'évolution des finances locales.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



REPERES

En €/hab	Commune	2015		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	314	401	509	535
Dotations et participations	401	214	230	224
Ventes et autres produits courants non financiers	95	80	103	100
Produits réels financiers	0	1	0	2
Produits réels exceptionnels	1	5	7	7

Strate de référence :

Population : 2119

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

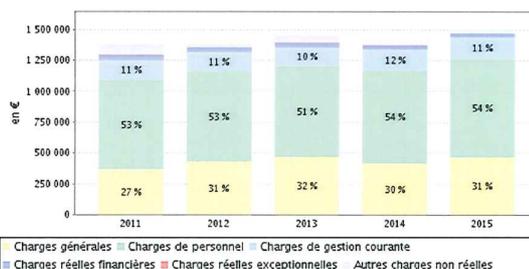
TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2015	
Ressources Fiscales	103,90 %
Dotations et participations	109,79 %
Produits courants	110,09 %
Produits financiers	76,38 %
Produits exceptionnels	131,53 %

Les dépenses de fonctionnement

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).



REPERES

En €/hab	2015			
	Commune	Département	Région	National
Charges générales	219	177	216	218
Charges de personnel	378	297	364	351
Charges de gestion courante	81	101	104	101
Charges réelles financières	15	17	29	28
Charges réelles exceptionnelles	0	1	1	3

Strate de référence :

Population : 2119

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2015

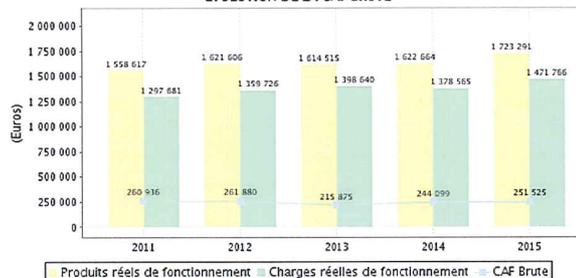
Charges générales	98,55 %
Charges de personnel	98,25 %
Charges de gestion courante	98,00 %
Charges réelles financières	98,90 %
Charges réelles exceptionnelles	0,34 %

L'autofinancement brut et net

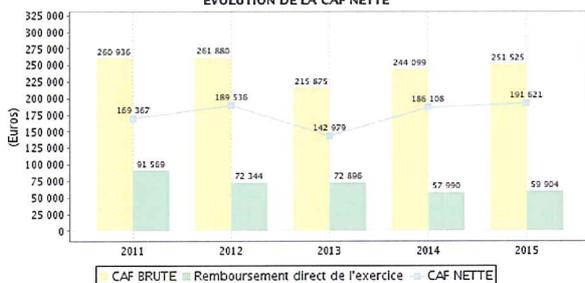
La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



EVOLUTION DE LA CAF NETTE



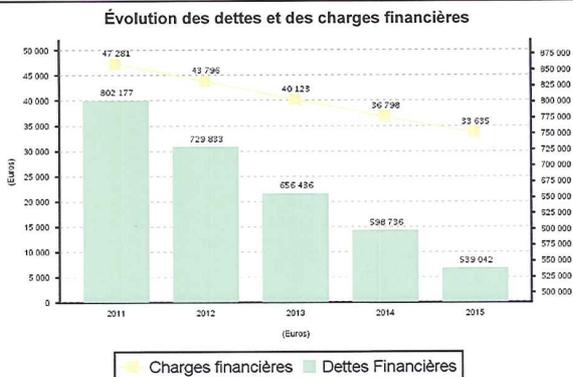
La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Depuis plusieurs années, nombreuses sont les municipalités en grande difficultés qui peinent à équilibrer leur budget. Tandis que certaines placent le leur sous le signe de la rigueur et que d'autres sont contraintes à d'importantes augmentations, notre commune présente pour 2016 une situation financière saine et des comptes équilibrés permettant de limiter la hausse des taxes à 1,5%.

Endettement

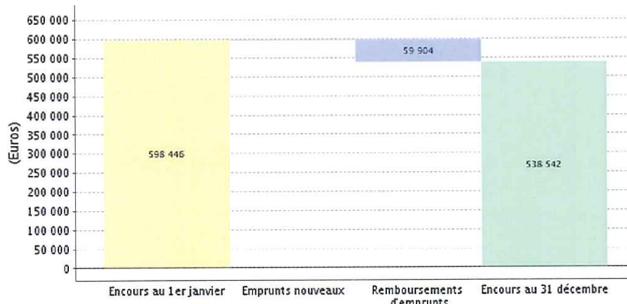


L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

- des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
- des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

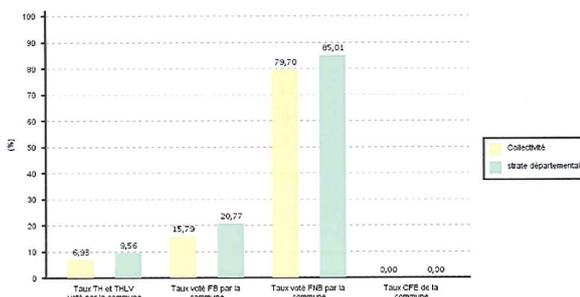
Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2015



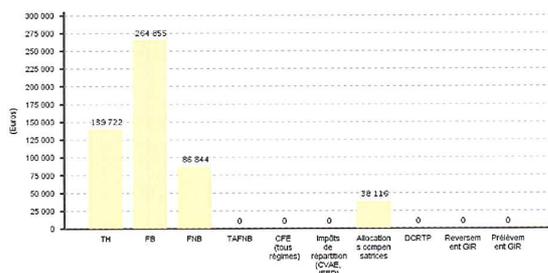
Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

COMPARAISON DES TAUX EN 2015



STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2015



Les produits

Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

- du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
- des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOM),
- des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

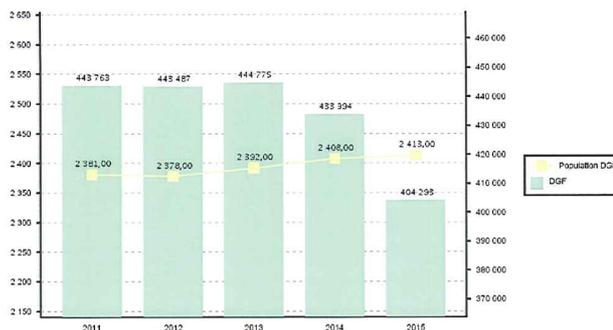
Tout en maintenant un niveau d'investissement important, la baisse des dépenses de fonctionnement et le désendettement de notre collectivité n'ont cessé d'être, dans la continuité de la gestion du mandat précédent, la priorité de l'équipe municipale. Alors que nous maîtrisons la situation financière, nous avons dû intégrer les coûts supplémentaires des rythmes scolaires, du désengagement de l'état en matière de traitement de l'urbanisme, de l'explosion de la cotisation des assurances des personnels, de la hausse du point d'indice des fonctionnaires, augmenté de 0,6% en juillet 2016 puis de 0,6% en février 2017, sans oublier le redécoupage territorial qui nous fera perdre la dotation « Bourg Centre » en 2017.

Eléments concernant les dotations

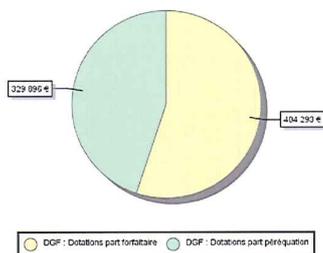
Evolution de la DGF

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

EVOLUTION DE LA DGF ET DE LA POPULATION DGF



STRUCTURE DE LA DGF 2015



Structure de la DGF

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

C'est donc un budget raisonnable et raisonné qui a été voté en avril dernier. Prévoyant le maintien d'un faible taux d'endettement et la maîtrise des coûts de fonctionnement ce budget, malgré toutes les économies réalisées, il ne nous sera malheureusement pas possible de continuer à assurer tous les services auxquels nous sommes habitués et surtout au prix qui est le nôtre aujourd'hui. Les écoles, les routes, le soutien aux associations qui animent notre territoire restent notre priorité et l'ensemble des élus, soucieux des dépenses publiques et de l'équilibre budgétaire, continuera à gérer notre commune en « bon père de famille ».